

fabriquées en Italie. Les étoffes de soie étaient cependant fort recherchées, et leur acquisition coûtait chaque année à la France des sommes énormes. C'est alors, vers 1535, qu'Estienne Turquet, trafiquant piémontais, auquel s'associa bientôt Barthélemy Naris, et dont l'exemple trouva plus d'un imitateur, entreprit de faire venir à Lyon des ouvriers de Gènes et autres lieux, afin d'y lever des métiers de velours et draps de soie. Matthieu de Vauzelles, appelé à s'expliquer (27), comme conseil de la ville, sur les requêtes qui furent présentées à ce sujet, devint le défenseur et l'organe de la nouvelle industrie, et ses avis furent constamment ratifiés par les décisions du consulat. De 1536 à 1554, son nom se retrouve à chaque page des actes consulaires, toutes les fois qu'il s'agit d'obtenir, pour les fabricants de soieries ou leurs ouvriers, pour Rollet Viard (28) comme pour Turquet et Naris, des immunités, dégrèvements, priviléges, concessions de terrain, avances d'argent, sauf-conduits, etc. Comprenant toute la puissance de l'association, il conseilla à Turquet et Naris, dont les ressources particuliè-

(27) On lit au procès-verbal de la séance du 25 août 1536 : « Messire Matthieu de Vauzelles a rapporté comme Estienne Turquet et « aultres ses consorts ont moyen de faire venir des ouvriers pour « lever des mestiers en ceste ville pour y faire les draps de soye, « pourveu que l'on puisse obtenir permission du roy et sauf conduit « pour lesdits manœuvres et ouvriers par autant qu'ils viendront de « Gennes et autres pays estrangers, en leur donnant les affranchisse- « ments et exemptions comme ledict seigneur a fait à ceulx de Tours, « dont il a baillé un double ; surquoy a esté ordonné faire doubler « lesdicts priviléges et une requeste qu'a esté minutée pour après « les présenter au conseil privé du roy estant en ceste ville. » (Arch. municip. BB. 55.)

(28) Arch. municip. BB. 58. Séances des 28 octobre, 9 et 11 novembre 1540.